

TULLE, le 26 novembre 2013

**DELEGATION AU MAIRE**

**(Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2008)**

*Secrétariat Général  
SM/CL*

**Arrêtés du 26 novembre 2013**

N° 104 - Retire et remplace l'arrêté n° 94 approuvant le contrat de services souscrit avec la Société BERGER-LEVRAULT pour l'accès au portail de gestion des marchés publics dénommé « Légimarchés » pour le service des marchés de la Collectivité

N° 105 - Arrêté :

-portant acceptation de la proposition de prestation pour la réalisation d'une étude de besoins dans le cadre du projet de regroupement IFSI/IFAS – ESPE – CDDP pour la Ville de Tulle

-décidant le règlement de cette prestation d'un montant de 14 500 € HT.

N° 106 - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 279,00 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au remboursement du sinistre survenu le 2 septembre 2013, Place Albert Faucher à Tulle.

N° 107 - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 235.02 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au remboursement du sinistre survenu les 5, 6 octobre 2013, au Centre Technique Municipal de Tulle.

N° 108 - Arrêté décidant du règlement de deux factures suite à la participation de Madame Leila CHEYROUX, architecte D.P.L.G., aux Jurys de Concours de Maitrise d'œuvre afférents au projet d'aménagement du stade Alexandre Cueille (Montant des deux factures 600.16 € HT soit 717,79 € TTC chacune).

N° 109 - Arrêté portant approbation du contrat souscrit avec LA POSTE pour la distribution du bulletin municipal et décidant le règlement de la dépense correspondante ( Montant de la dépense 567,02 € HT soit 678,15 €TTC).

N° 110 - Arrêté approuvant le bon de commande chargeant la Société SOTEC PLANS d'effectuer un relevé topographique Avenue Ventadour et décidant le règlement de la facture afférente (Montant de la dépense 1 920,00 € HT, soit 2 296,32 € TTC).

Le Maire - Adjoint,  
Dominique GRADOR